

Nous, Maire de la commune

- N/RÉF. : 2025/062** - Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
TEMP - Vu le Code de la Route et notamment ses Art. R36, R44 et R225
- Objet :** - Vu l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 approuvant le livre I de l'instruction
Fermeture PN246. interministérielle sur la signalisation routière et notamment son (ses) articles (s) 55,
55-1, 55-2 et 55-3 ;
- Du 08/04/2025 - Vu la demande présentée par l'entreprise Traçage Service ;
Au 11/04/2025 - Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes ;
- De 21h30 à 6h - Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique, il y a lieu de
réglementer la circulation et le stationnement à hauteur des travaux.

ARRETONS

Article 1^{er} : Du 8 au 11 avril 2025, de 21h30 à 6h, le PN246 situé route du Chêne sera fermé pour permettre la réalisation de travaux par l'entreprise TRACVAGE SERVICE.

Article 2 : En raison de l'article 1, une déviation sera mise en place par le boulevard P. Lefauchaux, l'avenue de la Gautrie et la route du Chêne et ce, dans les deux sens de circulation.

Article 3 : Le stationnement à hauteur des travaux sera interdit.

Article 4 : Le présent arrêté devra être affiché sur les panneaux d'interdiction.

Article 5 : La signalisation sera mise en place et sous la responsabilité de l'entreprise.

Article 6 : Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette BP 24111 44041 NANTES Cedex dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Article 7 : Monsieur le Lieutenant -Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Sarthe, Monsieur le Président de Le Mans Métropole, Monsieur le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale d'ARNAGE, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARNAGE, le 07/04/2025



Mme LE MAIRE,

Eve SANS

HOTEL DE VILLE

Place François Mitterrand
BP 47 - 72232 ARNAGE Cedex

Tel : 02 43 21 10 06

E-mail mairie@arnage.fr